

15 octobre 2013 :

Salaire - Emploi – Retraites - Protection sociale : Notre mobilisation fera la différence !



Salaire, pouvoir d'achat en baisse !

En 2013, sous prétexte d'un contexte économique difficile, les employeurs de la Branche IEG ont décidé de verser une augmentation salariale de 0,8 % (contre une inflation de 1,7 %), ce qui a conduit à **une nouvelle diminution de notre pouvoir d'achat (-0,9 %)**. Rappelons que les bons résultats financiers atteints grâce à votre travail ont engendré le versement **aux actionnaires de près de 4 milliards d'euros pour GDF Suez et plus de 2 milliards pour EDF pour l'année 2013**.

Les efforts déployés pour satisfaire et culpabiliser le salarié sur sa rémunération sont nombreux : les rémunérations à la performance, primes, les REM infos, etc. Ne nous y trompons pas, seul le salaire national de base constitue un socle fiable, ces rémunérations périphériques ne sont ni pérennes, ni soumises à cotisation pour notre protection sociale, ni prises en compte pour le calcul de notre retraite !!!

La CGT revendique a minima 3,8 % d'augmentation au lieu des 0,8 % (1 % au titre de 2011, 0,8 % au titre de 2012 et 2 % au titre de 2013), une revalorisation des niveaux d'embauche, une reconnaissance de l'ancienneté dès le début de la carrière, un meilleur salaire pour toutes les catégories en proposant une grille unique débutant à 1 700 € brut permettant une réelle prise en compte des évolutions de qualification.

Emploi et Garantie statutaire

Les salariés de la SNET (ex Charbonnages de France puis société privatisée et rachetée par l'actionnaire E.ON) ont été menacés de licenciements par des fermetures de sites. C'est 535 emplois qui sont concernés.

Toute la FNME CGT s'est mobilisée fortement, avec les salariés, pour éviter les premiers licenciements d'agents rattachés au statut des industries électriques et gazières.

La CGT a exigé et obtenu, à travers les différentes actions, l'intervention des pouvoirs publics et l'engagement de l'Etat dans l'accord national SNET. **Aucun salarié de cette entreprise ne devra être licencié conformément aux règles statutaires en application de la mobilité dans la Branche IEG.**

Cela démontre qu'il n'y a pas de fatalité et que, par la mobilisation, d'autres choix peuvent être imposés !

Pour autant, depuis l'ouverture du marché de l'énergie justifiant de la mise en concurrence de toutes les entreprises du secteur et des privatisations, aucun agent statutaire n'est à l'abri d'un plan social dans son entreprise, service ou secteur d'activités.

De plus, dans les 10 prochaines années, 50 % des actifs pourront prétendre légitimement à partir en retraite. Si des plans d'urgence en matière d'embauches et de formations ne sont pas mis en place au niveau de notre Branche, de nos entreprises et de nos régions, notre secteur d'activités ira inéluctablement vers une perte des compétences, une dégradation des conditions de travail. Comment prétendre, dans ces conditions, assurer nos missions de service public et à la sécurité des personnes et des biens ? De plus, sans véritable politique d'emploi statutaire et avec un recours systématique et croissant vers la sous-traitance, le financement de notre protection sociale pourrait être remis en cause.

La position de la plupart des employeurs dans les négociations en cours sur les contrats de générations permettant l'anticipation des embauches de jeunes avant le départ en retraite des seniors est inacceptable. Le remplacement des départs en retraite est loin d'être assuré dans les IEG, alors que la France compte mois après mois des centaines de milliers de chômeurs de plus et que les entreprises des IEG affichent des résultats insolents !

Pour la CGT, il est donc essentiel de poursuivre la mobilisation et le combat afin d'exiger des pouvoirs publics et des employeurs de la Branche l'ouverture de négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et de mobilité au sein de la branche IEG avec comme préalable "la garantie de l'emploi".

Retraites

Le Gouvernement vient de dévoiler les grandes lignes de sa nouvelle réforme afin de soi-disant pérenniser le système par répartition.

La seule solution envisagée par celui-ci est de faire une nouvelle fois payer les retraités et salariés par des mesures réduisant leur pouvoir d'achat et obligeant les actifs à travailler encore plus longtemps (poursuivant ainsi la loi Fillon) :

- par un nouvel allongement de la durée de cotisation (de 41,5 ans vers 43 ans),
- par une augmentation des cotisations (qui serait intégralement compensée pour les entreprises).
- La bonification de la pension de 10 % pour 3 enfants sera intégrée dans les revenus imposables. Celle-ci sera revue après 2020.
- Revalorisation annuelle des pensions reportée de 6 mois.

Les réformes engagées depuis 2008 conduisent à des reculs sociaux sans pérenniser le système par répartition :

- Passage d'une durée de travail obligatoire de 37,5 ans à 41,5 ans pour ne pas subir de décote (carrière complète).
- Passage du calcul de la retraite du dernier mois de salaire à la moyenne des 6 derniers mois.
- Passage de l'âge d'ouverture du droit de partir en retraite de 60 ans à 62 ans ou de 55 ans à 57 ans pour des carrières pénibles.
- Revalorisation de la pension (retraite) sur l'évolution des prix (inflation) et non plus sur celle des salaires.
- Mensualisation des pensions au 1^{er} avril 2013.

Réforme des retraites, d'autres choix sont possibles !

Propositions de la CGT pour la retraite	
Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.	Pas de pension inférieure au SMIC (revendiqué par la CGT, 1 700€ Brut) pour une carrière complète.
Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.	Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
Validation des années d'études.	Validation des périodes de précarité subie.
Indexation des pensions sur le salaire moyen.	Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.	Mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes.

Le besoin de financement du régime de retraite à l'horizon 2020 est de 20 milliards €.

Les moyens financiers permettant une réforme des retraites de haut niveau existent !

- Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites "patronales", soit 10 milliards d'euros.
- Elargissement de l'assiette des cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires, soit 10 milliards d'euros.
- Diviser par deux, les dividendes libérerait 120 milliards d'euros par an pour les investissements productifs, l'emploi, le financement de la protection sociale et la diminution du déficit public.
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises, soit 20 milliards d'euros.

Depuis 1985, la part des dividendes versés aux actionnaires est passée de 5 à 25 % des richesses créées par le travail des salariés, reprenons notre part.

41 milliards d'euros de dividendes ont été distribués en France par les entreprises du CAC 40. Si on taxait de 5 % ces distributions, on réduirait des 2/3 le déficit annoncé pour 2020. Cette taxation aurait le double avantage de limiter la distribution de dividendes au profit des salaires.

1 % d'augmentation des salaires soit +2,5 milliards d'euros de ressources supplémentaires.*

Lutte contre le travail illégal soit + 6 milliards d'euros.

10 000 emplois créés soit + 1,3 milliards d'euros.*

Egalité salariale femmes/hommes soit + 4 milliards d'euros

Le montant de l'argent public redistribué chaque année aux entreprises par l'Etat français s'élève à 200 milliards d'euros, soit autant que l'ensemble des richesses créées par le secteur industriel français.

D'autres choix de financement des retraites sont possibles, ils nécessitent une autre répartition des richesses.

Protection sociale

Le Gouvernement doit répondre aux besoins des assurés et non aux exigences des employeurs !

Suite à la rencontre du 20 septembre entre les Ministères du budget et de la santé et les 3 Fédérations syndicales CGT, FO et CFTC, **le Gouvernement formule une nouvelle proposition** en Conseil d'Administration de la CAMIEG le 24 septembre.

Les pouvoirs publics proposent une nouvelle augmentation de l'amélioration des prestations en la passant de 13 M€ à 15 M€. Après deux années de confrontation avec les employeurs et d'interpellation des pouvoirs publics, la CGT avec ses syndicats et ses élus ont continuellement fait bouger les lignes afin d'améliorer les conditions des assurés !

Pour autant, même si nous constatons une progression de l'arbitrage, en limitant à 15 M€ l'amélioration des prestations, le Gouvernement reste bien en dessous des **20 M€** nécessaires à une **amélioration significative**, réaliste et validée par les services de la CAMIEG.

En n'effectuant qu'une baisse sur les cotisations du compte "actif", le Gouvernement ne répond qu'à la revendication des **employeurs**, leur permettant ainsi d'économiser **25 M€ supplémentaires s'ajoutant aux 50 M€ d'économies réalisés depuis 2005** grâce à la fin de la cotisation statutaire employeur/inactifs.

Cette disposition met également fin au principe d'égalité des cotisations entre actifs et inactifs (2,36 % actuellement). C'est inacceptable !

Le Gouvernement ne répond pas à la demande de renforcement de la solidarité entre les comptes Actifs et Inactifs, ce n'est pas acceptable pour un régime de Sécurité Sociale.

Le Gouvernement ne répond pas à la demande de création d'un fonds d'action social permettant aux affiliés CAMIEG d'être traités comme les affiliés du régime général.

Sur l'utilisation des excédents, nous constatons que nous avons été partiellement entendus, dans la mesure où une partie du compte des actifs seulement serait remontée vers le régime général (162 M€). Le reste des excédents seraient conservés dans les comptes de la CAMIEG.

La CGT constate que le compte n'y est pas par rapport aux besoins des affiliés et aux possibilités de la Caisse.

Le Gouvernement doit aller plus loin dans ses arbitrages et entendre les assurés, notamment les inactifs qui se sont invités en séance du CA de la CAMIEG pour exprimer leur mécontentement.

Pour la CGT, le Gouvernement peut et doit arbitrer en faveur des assurés pour :

- **Assurer la solidarité et la consolidation financière de la section des inactifs d'aujourd'hui, mais aussi pour les milliers d'actifs assurés d'en bénéficier dès leur départ en retraite. 150 M€ de réserve c'est bien, mais une fois utilisés que ferons-nous ? Il faut renforcer cette solidarité aujourd'hui pour assurer l'équilibre dans l'avenir.**
- **Améliorer les prestations à hauteur de 20 M€ pour tous dès le 1^{er} janvier 2014 c'est possible, il faut pousser pour que le Gouvernement valide nos propositions justes et responsables.**

Est-il encore tolérable que les 10 % de la population les plus riches aient vu en 2012 l'augmentation de leurs richesses et patrimoines de 25 % quand dans le même temps on demande des sacrifices aux 90 % restants.

Que l'on soit actifs ou retraités des IEG, nous sommes tous concernés !

Ensemble, mobilisons-nous le 15 octobre 2013 pour l'amélioration des régimes de retraites dont celui des IEG, une véritable politique de l'emploi dans la Branche et de véritables augmentations salariale !